



Municipalité  
1513 Hermenches

**Monsieur  
Gérald Fiaux  
Rue du Village 53  
1513 Hermenches**

Hermenches, le 29 septembre 2016

**Autorisation municipale – parcelle 33 – Bâtiment 10a – transformation d’une fenêtre**

Monsieur,

La Municipalité autorise les travaux transformation d’une fenêtre en porte-fenêtre ainsi que le remplacement de 4 autres fenêtres sans modification des dimensions avec travaux de rénovation des peintures intérieures selon dossier déposé le 15 septembre 2016.

Cette autorisation est délivrée au sens de l’art.111 LATC et 39 RLATC, dispensant d’enquête publique les travaux de minime importance. Le droit des tiers est réservé.

Toute modification de votre projet est soumise à une nouvelle autorisation.

Nous vous prions d’agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.

**Municipalité d’Hermenches**

  
Sylvain Crausaz  
Syndic



  
Philippe Rebet  
Secrétaire

Taxes et émoluments : frs **50.00**

Les présentes décisions et les conditions éventuelles dont elles sont assorties peuvent faire l’objet d’un recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (av. Eugène-Rambert 15, 1014 Lausanne) ; Le recours s’exerce par écrit dans les 30 jours dès la communication de la décision attaquée. L’acte de recours doit être signé et indiquer les conclusions et motifs du recours. La décision attaquée est jointe au recours accompagné le cas échéant de la procuration du mandataire.